



Société des Centres Commerciaux
Gestion des Grands Ensembles Immobiliers
Syndic de PARLY 2

Madame, Monsieur,

Les récentes dispositions sanitaires édictées par le Gouvernement nous imposent d'**annuler** l'assemblée générale de la résidence LA MUETTE initialement prévue le mardi 10 novembre prochain.

Dès lors, les pouvoirs que vous auriez pu transmettre à un mandataire, les bulletins de vote par correspondance que vous auriez pu renseigner et adresser au syndic ne pourront pas être pris en compte.

La possibilité laissée au syndic de convoquer une assemblée générale en vote par correspondance, à travers l'application de l'ordonnance du 20 mai 2020 – article 13, représente la formule la mieux adaptée aux intérêts de votre copropriété.

Nous vous informons que **nous allons procéder à l'envoi** dans les plus brefs délais d'une **convocation d'une nouvelle assemblée générale** qui se tiendra en « non présentiel » le **15 DECEMBRE PROCHAIN**.

Vous aurez la possibilité d'exprimer votre vote en remplissant le bulletin prévu à cet effet qui sera joint à la convocation de la nouvelle assemblée générale.

Il n'y aura pas de pouvoir.

Vous devrez faire parvenir votre bulletin de vote par correspondance au Syndic :

=> si possible dès réception de cette nouvelle convocation

=> au plus tard, 3 jours francs avant la date d'assemblée générale, soit le **VENDREDI 11 DECEMBRE PROCHAIN**, sous peine de ne pas pouvoir être pris en compte

=> par tout moyen qu'il vous conviendra d'adopter, soit :

- bulletin scanné et adressé par mail à l'adresse : agparly2@scc.fr
- bulletin renvoyé par courrier recommandé au bureau du Syndic
- bulletin remis à l'intendant de votre résidence.

Vous souhaitant bonne réception et vous invitant à participer à cette prochaine assemblée générale,

Bien cordialement

Le Syndic